

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Boutonnet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musiques actuelles - Convention de mise à disposition du 1^{er} étage du Pavillon Y au profit de l'association Les 4 Fantastik.

Dans le cadre du projet culturel visant à la création d'un pôle dédié à la musique amplifiée sur Bayonne, l'association Les 4 Fantastik souhaite créer une Rockscool à Bayonne, et donc disposer d'un lieu pour y développer cette activité. La création de cette Rockscool s'inscrit dans la logique de développer une école de musiques amplifiées en vue de favoriser l'émergence de groupes locaux et de projets artistiques.

La Ville de Bayonne souhaitant soutenir cette initiative, il est apparu pertinent de mettre à disposition de l'association, les locaux composant le 1^{er} étage du Pavillon Y (sis 3 chemin de Mousserolles), ces derniers étant libres.

Situés à proximité immédiate de la casemate de l'Association Sportive Bayonnaise dans laquelle sont déjà réalisés des répétitions et concerts dédiés aux musiques actuelles, ces locaux, d'une superficie de 118 m², permettront de recevoir des cours collectifs, par petits groupes, organisés sous l'égide de musiciens professionnels.

Compte tenu de la nature du projet et de la volonté pour la Ville d'accompagner le projet initié par l'association Les 4 Fantastik, le contrat officialisant cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit.

Il sera d'une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable ensuite, pour la même durée, par tacite reconduction. Le bénéficiaire prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à l'occupation des lieux.

Il est précisé que la valorisation de cette mise à disposition est estimée à 4 248 € par an.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation correspondante ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'association Les 4 Fantastik.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.